

\* \* \* \* \*

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 06/09/2016**

A 18H30, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 01/09/2016

Sont présents :

M. Jean-Pierre COYRET, Maire, M. Claude FACHE (2<sup>ème</sup> adjoint), Alain BERTHOLET (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Patrick GAILLARD (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe ROSTAIN, M. Gérald CHENAVER, Mme Marinette PASQUALINI, Mme Valérie BENSAAADA, M. Carlo DAGHENA, Mme Christelle ALLEMAND, M. Hervé COMBE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Sont absents et représentés :

M. Pascal COTTE (1<sup>er</sup> adjoint) par Jean-Pierre COYRET

M. Philippe ROUSSEL par Carlo DAGHENA

M. Jean-Pierre TOURTET par Gérald CHENAVER

Sont absents, excusés :

M. Yves FOUNAU

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 juin 2016**
- 2. Eau potable - Prestation de service d'assistance technique sur les installations**
- 3. Département - Subvention voirie communale**
- 4. Modification délibération subvention Association**
- 5. Subvention exceptionnelle Comité des fêtes**
- 6. Décision Modificative n°1**
- 7. Sécurité Ecole**
- 8. Vitesse excessive Route Saint André - La Selle**
- 9. Taille des arbres Saint André et Les Ecoles**
- 10. Lotissement les Hautes Terres - Voie sans issue**
- 11. Canal de Gap - Chemin des Pons**
- 12. Divers**

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Alain BERTHOLET, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Avant que les points à l'ordre du jour soient abordés, Monsieur le Maire fait un point sur la situation de sécheresse du Département. Il souhaite clarifier la situation, car il semble qu'il y ait un amalgame : La Commune a pris un arrêté de sécheresse pour l'eau potable, alors que la Préfecture a pris un arrêté pour réglementer l'eau du Canal de Gap (aspersion).

Après avoir demandé à chaque élu de faire preuve de civisme en matière de dépense d'eau, et de faire respecter l'arrêté communal, dans la mesure du possible, les points à l'ordre du jour sont évoqués successivement.

### **1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 juin 2016**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

### **2/ Eau potable - Prestation de service d'assistance technique sur les installations**

Monsieur le Maire informe que la convention d'assistance technique aux installations du service public d'eau potable avec VEOLIA EAU est arrivée à son terme et qu'il y a lieu de prendre une décision à ce sujet.

Deux entreprises spécialisées ont été consultées, mais seule la société VEOLIA EAU a répondu.

Monsieur le Maire décrit tout d'abord brièvement le réseau d'eau potable, et fait un résumé des besoins de la Commune. Il résume ensuite le marché d'assistance technique joint, proposé par VEOLIA EAU.

Monsieur BERTHOLET fait remarquer que la « compétence eau » pourrait devenir intercommunale très prochainement, et que par conséquent il faut que le marché puisse être dénoncé plus tôt dans ce cas précis.

*Après discussion, la délibération qui approuve le marché d'assistance technique aux installations du service public d'eau potable proposé par VEOLIA EAU, et qui autorise le Maire à signer ce marché, est adoptée à l'unanimité, dans la mesure où le marché pourra être dénoncé lorsque la compétence eau sera transférée à l'Agglomération « Gap en + grand ».*

### **3/ Département - Subvention voirie communale**

Monsieur le Maire rappelle que le Département a attribué à la Commune une subvention de voirie communale de 8 000 € (pour un montant des travaux de 20 000 €), et qu'il a été proposé que les travaux soient réalisés au chemin des Tardieux – Voie Communale n°11. Il est précisé que le déplacement du poteau Telecom est prévu dans les travaux.

Monsieur le Maire informe avoir reçu des devis. Il propose de choisir l'entreprise JMTP – 605 Route de La Freissinouse – 05000 PELLEAUTIER pour effectuer les travaux de busage, pour un montant de 9 360 € TTC. Pour les travaux de goudronnage, il propose de retenir le devis de la Société Routière du Midi, dont le montant des travaux prévus est de ..... € TTC

Claude FACHE indique avoir demandé à ce que ces travaux soient inscrits au BP 2017 du Service Assainissement de la Communauté d'Agglomération. N'étant pas certain que ces travaux soient acceptés, et au vu de la nécessité du projet, les élus préfèrent valider la proposition de la Commission Voirie.

*Après discussion, la délibération qui désigne les entreprises pour effectuer les travaux de voirie communale 2016 est acceptée à l'unanimité.*

### **4. Modification délibération subvention Association**

Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte de la délibération accordant les subventions. Au lieu de Musique Municipale de Veynes il fallait entendre Musique Municipale SNCF.

Monsieur le Maire propose la rectification afin que la subvention de 200 € puisse être octroyée à l'association.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **5. Subvention exceptionnelle Comité des fêtes**

Gérald CHENAVIER fait un point sur la fête de Village, qui a été un franc succès, malgré l'orage de grêle du dimanche après-midi.

Il indique que le Comité des fêtes s'est fait donner du matériel (friteuse, bac à glaçons..) , et qu'il a également acheté une bâche, un comptoir etc..

Pour l'achat de jeux de lumières, il demande à ce que le conseil municipal valide ce qui avait été proposé le 9 juin dernier, à savoir l'octroi d'une subvention exceptionnelle, pour l'achat de ce matériel. Il indique que tout le matériel appartenant au Comité des fêtes pourra bien évidemment être prêté à la Mairie en cas de besoin.

*La délibération qui décide d'octroyer 550 € de subvention exceptionnelle au Comité des fêtes est adoptée à l'unanimité.*

Lors de la discussion, Patrick GAILLARD demande s'il ne serait pas possible d'organiser plusieurs lotos durant l'année, du fait du succès du dernier. Le Président du Comité des fêtes lui répond par la négative étant donné les efforts considérables qu'il faut faire pour arriver à trouver des lots. Patrick GAILLARD propose que tous les membres du Conseil Municipal aident dans la recherche de lots.

Valérie BENZAADA demande si la date de la fête ne pourrait pas être modifiée, et repoussée au dernier week end du mois d'août.

Le Maire en profite pour demander au Comité des fêtes de faire le nécessaire pour enlever les gravillons qui avaient été déposés sur le parking nord pour les jeux de boules. Ils seront enlevés très prochainement.

Monsieur le Maire demande également à ce que les chaises qui sont empruntées pour des besoins divers soient remises à leur place.

Il fait également part de son mécontentement face aux Compagnons du Devoir, qui ont emprunté, comme chaque année, les tables et bancs en bois, mais qui ne les ont pas ramenés comme convenu.

Aussi, il est décidé que le prêt de ce matériel ne se fera que contre un chèque de caution de 500 Euros, qui sera libellé à l'ordre du Comité des fêtes de La Freissinouse.

Gérald CHENAVIER termine en indiquant que l'AG du Comité des Fêtes aura lieu fin Septembre et que le bilan sera ensuite envoyé à la Mairie.

## **6/ Décision Modificative n°1**

Pour la sincérité du budget, la Préfecture et la Trésorerie ont demandé d'inscrire les subventions de la Préfecture pour le projet de pôle médico-social, reçues après le vote du BP. Aussi, il est proposé d'inscrire sur le BP 2016 les recettes de 81 836 € et de 106 156 €.

*La délibération de décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.*

## **7/ Sécurité Ecole**

Monsieur le Maire rappelle le plan Vigipirate.

Il indique que la Préfecture a insisté sur la sécurité aux abords des écoles et qu'il est demandé à ce que les portails soient tous verrouillés.

Il indique que pour faciliter les entrées et sorties des parents avec le SIVU scolaire et l'école, il souhaite mettre en place un système de barrières. Il présente le tableau comparatif pour l'achat de 10 barrières mobiles. Les membres présents valident sa proposition d'achat des barrières les moins chères.

Marinette PASQUALINI indique ne pas être en possession des clés du portail, malgré son statut d'ATSEM au sein de l'école.

La directrice du SIVU a indiqué avoir une réunion à ce sujet en fin de semaine, avec l'objectif de résoudre cette problématique.

Le Maire indique que la Directrice d'école, Myriam JUND, a demandé à ce que soit mis en place un système de sonnette, avec interphone et télécommande sur le portail. Ce système semble très coûteux et la Commune n'a pas les moyens de financer un tel mécanisme pour le moment. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est susceptible d'aider à financer un tel achat, pour la sécurité de l'école. Il faudra peut-être envisager de déposer une demande de subvention.

En attendant, pour éviter les déplacements dans la cour, la Directrice de l'école a demandé aux parents de récupérer les enfants lors des temps de récréations.

### **8/ Vitesse excessive Route Saint André - La Selle**

En tant que riverain, Gérald CHENAVIER a constaté personnellement (après avoir été alerté à plusieurs reprises par des voisins) une augmentation des infractions au code de la route pour vitesse excessive, sur la route devant le lotissement Les Vergers de Saint André notamment, à la descente (direction La Selle – Saint André).

La vitesse est limitée à 30km/h, mais n'est pas toujours respectée. Certains rouleraient à 80 voire même 100km/heure ! Ce qui est regrettable et dangereux, d'autant plus que beaucoup d'enfants habitent dans les environs.

Certains élus font remarquer que les parents doivent surveiller leurs enfants et ne doivent pas les laisser aller sur la route.

Malgré cela, un accident étant vite arrivé, Monsieur le Maire propose de faire installer des coussins berlinois, pour ralentir la vitesse.

Hervé COMBE propose que soient installés des cordons, comme au Quartier Les Bécassis. Les élus valident cette proposition. Il faudrait installer deux, voire trois cordons. Une demande de devis sera faite auprès d'une entreprise spécialisée, qui donnera son avis quant au nombre ainsi qu'à la disposition de ces cordons.

### **9/ Taille des arbres Saint André et Les Ecoles**

Monsieur le Maire rappelle les demandes incessantes d'une riveraine au Quartier Saint André, pour la taille d'un tilleul situé sur le domaine communal, car il cause des dégâts sur son habitation.

Il indique avoir fait une demande de devis, pour couper l'arbre à la base, auprès de 2 entreprises, et présente le tableau comparatif.

Il est décidé de choisir l'entreprise SARL COMPTOIR DES BOIS DE LA ROCHE pour la coupe de ce tilleul, afin de résoudre définitivement ce problème.

Un devis a également été demandé à ces mêmes entreprises pour la taille des 3 arbres dans la cour de l'école. Au vu des montants proposés, les élus préfèrent tailler eux-mêmes les arbres, aux vacances de la Toussaint, pour qu'il n'y ait pas d'enfants dans les parages.

### **10/ Lotissement les Hautes Terres - Voie sans issue**

Un riverain du lotissement Les Hautes Terres a demandé à ce qu'un panneau voie sans issue soit positionné à l'embranchement de la ferme Allemand et de la route montant au lotissement, au motif que de nombreuses personnes circulent dans le lotissement par erreur, une confusion étant faite avec la route montant à Corréo.

Les membres du conseil municipal valident cette demande, et le panneau sera mis en place.

Patrick GAILLARD en profite pour demander au Maire où en est le projet du chemin dans ce quartier. Ce dernier lui répond que malheureusement ce projet n'est toujours pas finalisable,

du fait de l'installation d'une serre par un riverain, en plein milieu du projet.

### **11/ Canal de Gap - Chemin des Pons**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un nouveau courrier du Canal de Gap, informant la Mairie que le conseil syndical n'envisage toujours pas de rétrocéder à la Commune le chemin d'accès situé derrière le restaurant La Motte Flottante. Monsieur le Maire déplore cette situation, et rappelle que le chemin ne peut de ce fait pas être entretenu, car il n'appartient pas à la Commune. Il est malgré tout déneigé pour les riverains.

Après discussion il est décidé de contacter le médiateur de la Préfecture pour trouver une solution d'entente.

### **12/ Divers**

12.a) Valérie BENZAADA rappelle que le lotissement « Le Petit Ecolier » à La Freissinouse a été rétrocédé à la Commune, et demande quelles sont les démarches à effectuer suite à cela. Carlo DAGHENA l'en informe.

12.b) Marinette PASQUALINI informe qu'une réunion aura lieu avec l'ADMR le mercredi 14 septembre à 18h à la salle polyvalente de La Freissinouse. Tout le monde est convié. L'affiche sera mise sur le site internet, l'ADMR s'occupe de l'affichage.

12.c) Marinette PASQUALINI propose de se rendre utile et souhaite faire une permanence 1 lundi sur 2, pour rencontrer et aider des personnes dans le besoin, proposer des animations, monter des dossiers d'aide pour les personnes âgées etc. Pour cela, elle indique avoir besoin d'un ordinateur.

Après discussion il est proposé de demander au SIVU Scolaire d'emprunter l'ordinateur portable, afin d'évaluer les besoins et d'éventuellement inscrire au prochain BP un montant pour l'achat d'un ordinateur portable.

12.d) Marinette PASQUALINI indique également avoir demandé au responsable de l'Hôtel AZUR de couper les arbres qui débordent sur la route, en vain. La circulation y est par conséquent maintenant difficile, il faut que ces arbres soient taillés.

12.e) Marinette PASQUALINI demande à être informée des réunions au sujet de la crèche. Aussi, elle sera invitée lors des commissions travaux lorsque le sujet sera abordé.

12.f) Hervé COMBE demande des informations sur l'allongement de l'agglomération qui avait été évoquée lors d'un précédent conseil municipal, car les automobilistes roulent beaucoup trop vite devant le lotissement les Bécassis.

Monsieur le Maire dit que si l'agglomération est agrandie, cela engendrera des frais pour la Commune, qui devra notamment se charger d'une partie de l'entretien de la voie. Si l'agglomération est agrandie, il faudrait qu'elle aille jusqu'au lac de Pelleautier.

12.g) Monsieur le Maire rappelle que la construction des piscines est soumise à déclaration (même pour les piscines semi-enterrées), et que ces dernières doivent être implantées à 4 mètres des voiries. Toute personne ne déposant pas de déclaration préalable commet une infraction.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Signatures :